



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

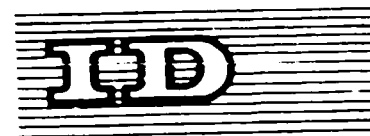
CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



14852-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.444/5
8 Juillet 1985

Original : FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Forum sur la participation des
Organisations non gouvernementales
à la mise en oeuvre du Programme
pour la Décennie du développement
industriel de l'Afrique*

Abidjan (Côte d'Ivoire), 27-30 août 1985

LA COOPERATION ENTRE L'ONUDI ET LES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

établie par

le secrétariat de l'ONUDI

* Organisé conjointement par l'ONUDI et l'AIAFD (Association des institutions africaines de financement du développement).

** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.85-29030

1. Introduction

La coopération entre les organisations du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales trouve sa justification légale dans les dispositions législatives contenues dans l'article 71 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 1945, portant sur les arrangements en matière de coopération avec les organisations non gouvernementales. Depuis lors d'autres instruments juridiques de l'organisation sont venus s'y ajouter. Dans l'esprit de cet article les agences spécialisées et autres institutions du système des Nations Unies ont formulé des modalités de coopération avec les ONG qui correspondent mieux à leurs propres exigences.

2. Instrument légal

En ce qui concerne l'ONUDI c'est le paragraphe 36 de la Résolution de l'Assemblée Générale (GA RES. 2152 XXI) portant sur sa création et les règles et procédures sur son fonctionnement, qui constituent la base juridique des dispositions législatives sur ses relations avec les ONG. Dès sa première session le Conseil du développement industriel devait demander au Secrétariat de l'ONUDI de préparer, pour sa seconde session en 1968 un document sur les procédures à suivre pour l'octroi aux ONG internationales le statut d'observateurs, basé sur l'expérience des autres agences et institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Le Secrétariat de l'ONUDI contacta en conséquence un certain nombre d'Agences et autres institutions telles que le Conseil Economique et Social (ECOSOC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour recueillir le plus d'informations sur les règles qui gouvernent leurs relations avec les ONG. Le document préparé par le Secrétariat portait sur:

- a) les fonctions, la composition et les termes de référence d'un comité ad-hoc du Conseil devant traiter des relations avec les ONG;
- b) les critères pour l'octroi du statut consultatif aux ONG internationales;
- c) la procédure à suivre et les informations à fournir pour la présentation des candidatures au statut consultatif; et
- d) des devoirs et obligations des ONG internationales bénéficiant de ce statut. De ce document qui fut adopté en 1968 lors de la seconde session du Conseil, on peut relever en particulier que:
 - i. contrairement à certaines agences et institutions de l'ONU, comme la FAO, l'UNESCO, l'OIT, et l'ECOSOC qui avaient 2 ou 3 types de relations avec les ONG, ou la BIRD qui abordait ce sujet sur une base ad-hoc l'ONU ne devait reconnaître qu'une seule catégorie d'ONG;
 - ii. le caractère international de l'ONG qui présente sa candidature au status d'observateur doit être établi; et
 - iii. les ONG internationales voulant bénéficier de ce status doivent être concernées par le développement industriel, comme recommandé dans le paragraphe 36 de la Résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée Générale. ^{1/}

3. Instrument institutionnel

Sur le plan institutionnel et pour mieux souligner l'intérêt attaché à la coopération avec les ONG, il a été créé à partir de janvier 1976, la Section pour la coopération avec ces organisations. Cette Section est chargée de mobiliser et de canaliser les ressources technologiques, gestionnaires et financières disponibles avec les ONG, les entreprises et institutions

^{1/} document A 7215 IV

industrielles dans le processus d'industrialisation des pays en développement. Ces organisations comprennent les institutions suivantes, aussi bien du secteur privé que public: les ONG internationales, régionales, sous-régionales et inter-régionales.

La Section s'acquitte de cette tâche en identifiant les ressources disponibles avec les ONG par l'établissement d'accords de coopération, en les informant des besoins des pays en développement pour les inciter à y répondre par une mobilisation de ressources adéquates pour une formulation et exécution conjointes avec l'ONUDI, seule ou avec d'autres organisations tant gouvernementales que non gouvernementales, de projets spécifiques. Cette Section compte aujourd'hui un Chef de niveau P 5, 4 professionnels de niveau inférieur et 4 personnes du service général.

4. Domaines de coopération avec les ONG

Le nombre d'ONG et la diversité de leur nature couvrent tous les domaines de compétence de l'ONUDI. A travers leurs membres elles disposent d'un vaste potentiel tant humain que technologique et logistique qu'elles souhaitent mettre à la disposition des pays en développement. Il est du devoir de l'ONUDI d'aider les pays en développement à avoir accès à ce potentiel et aux ONG à satisfaire cette aspiration. C'est pour cela que l'ONUDI s'attache à accroître le volume tout en s'efforçant d'améliorer la qualité de l'assistance offerte à ces pays en mettant à contribution les ressources techniques, financières, administratives et humaines dont disposent les ONG tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ces efforts ont abouti à l'identification, la formulation et l'exécution de nombreuses activités de coopération technique au profit des pays du Tiers Monde. En fait une grande partie des activités de toute l'organisation vise à assister les pays en développement, dans la création ou le renforcement d'ONG dans le cadre du programme ordinaire de coopération de l'ONUDI avec ces pays. En effet il est bien connu que l'existence d'ONG dans certains secteurs ou sous-secteurs industriels dans un pays ou dans une région dépend du niveau de développement atteint par le pays ou la région concernée. Les pays en développement tentent de combler le vide créé par le manque d'ONG dans ces secteurs ou sous-secteurs en créant des organisations gouvernementales et intergouvernementales avec

l'aide des organisations internationales ou la coopération bilatérale. Si nous considérons le terme ONG dans son acceptation la plus large les domaines de coopération entre l'ONUDI et celles-ci couvrent la presque totalité des activités de l'ONUDI. Lorsque l'ONUDI assiste une entreprise à améliorer sa productivité, contribue à créer ou à renforcer un institut de recherche et développement, une organisation nationale de contrôle de la qualité, de métrologie et de normalisation, une agence de promotion de la petite et moyenne entreprise ou d'industrialisation rurale, une chambre de commerce et d'industrie, une institution industrielle quelconque, une coopérative industrielle etc. on peut considérer qu'elle coopère avec une ONG, bien que la demande d'assistance ait été transmise par le canal des gouvernements et des bureaux des Représentants Résidents du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Les domaines de coopération qui seront mentionnés dans ce document ne concerneront que les aspects les plus saillants de la coopération avec les ONG, à travers la Section des ONG et leur participation dans certains programmes spéciaux de l'ONUDI.

4.1. Création d'ONG

La création et le fonctionnement d'une ONG requièrent des ressources humaines et matérielles importantes que pour certains types d'ONG et dans certaines régions comme l'Afrique ceci n'est possible qu'avec le concours de la coopération internationale. Et pourtant l'importance de ces organisations dans l'industrialisation des pays en développement a été rappelé à plusieurs occasions. Le plan d'Action de Lima, encourage les pays en développement à adopter des politiques d'industrialisation visant à développer et renforcer les institutions publiques, financières et d'autres types et à donner l'attention nécessaire aux coopératives industrielles comme moyens de mobilisation des ressources humaines naturelles et financières locales pour la poursuite des objectifs de croissance économique et de développement social.^{2/}

^{2/} Lima Déclaration et Plan d'Action concernant le Développement et la Coopération industriels adoptée par la Deuxième Conférence Générale de l'ONUDI, Lima, Pérou, 12-26 mars 1975 para. 85(g) et (i).

Quant au Plan d'Action de Lagos il recommande la création et le renforcement d'associations et de sociétés scientifiques et technologiques et l'établissement de liens de coopération au niveau régional et avec d'autres organisations semblables pour faciliter la circulation et l'échange d'informations dans tous les domaines du développement socio-économique.^{3/} C'est pour cela que l'ONUDI encourage et contribue à la création d'associations sectorielles sous-régionales, régionales ayant pour but de mobiliser les ressources locales dans des domaines déterminants tant pour l'industrialisation que pour le développement économique et social en général, tel que la formation et le développement de la main-d'oeuvre, les industries pharmaceutiques, les industries des engrais et les industries du ciment. Chaque fois que cela est possible ces activités sont entreprises avec des organisations existant dans ces secteurs.

A titre d'exemple d'activité dans ce domaine, on peut citer en Afrique et dans le monde Arabe l'assistance fournie à la Fédération Arabe des Producteurs d'engrais chimiques, de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Arabe de développement industriel pour renforcer ses moyens d'actions dans le domaine de la diffusion et du traitement de l'information et pour fournir de l'assistance technique à certains de ses membres. Après avoir assisté à la création de l'Association des fabricants de ciment d'Afrique (CIMAFRIQUE), dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA), qui a mis un accent tout particulier dans le développement de l'industrie des matériaux de construction, l'ONUDI a continué à fournir une assistance à cette organisation pour lui permettre d'intensifier la coopération entre ses membres dans la formation de personnel et les recherches sur les méthodes spéciales d'essai du ciment adaptées aux conditions climatiques tropicales.

^{3/} Organisation de l'Unité Africaine, Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000, adoptée par la 2e Session Extra-ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OAU, dédié aux problèmes économiques de l'Afrique, Lagos, Nigéria, 28-30 avril 1980, para 154(c).

4.2. Promotion de la coopération entre ONG

La promotion de la coopération entre ONG se fait soit à travers le programme ordinaire de l'ONUDI d'assistance aux pays en développement, c'est-à-dire avec le concours des gouvernements des pays concernés, soit à travers des projets ad-hoc, identifiés et réalisés directement en coopération avec des ONG. Elle connaît une certaine importance en particulier dans le domaine du mouvement coopératif et dans celui de la formation et perfectionnement des cadres en Afrique. C'est ainsi que l'action de l'ONUDI en coopération avec l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et le Comité mixte pour la promotion de l'assistance aux coopératives (COPAC), le Comité international des sociétés artisanales et des coopératives de production ouvrières, des coopératives nationales de certains pays européens tels que la Pologne, la Bulgarie, la Suède et de certains gouvernements de pays donateurs tels que l'Italie, vise surtout à développer l'esprit du mouvement coopératif par l'organisation de séminaires ou par la promotion de la participation des cadres nationaux à des rencontres internationales à caractères technique.

Dans l'esprit de la recommandation 272 de la Déclaration et Plan d'Action de la Nouvelle-Delhi, qui invitait le Secrétariat de l'ONUDI à encourager et à renforcer les institutions nationales, régionales et interrégionales de formation des pays en développement, le transfert de certains moyens de formation aux techniques de la gestion de la production élaborés par l'Université de Louvain (Belgique) à l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de l'Université de Douala (Cameroun) est un exemple intéressant de la coopération entre ONG. Les deux institutions ont coopéré dans le cadre d'un programme de 4 ans qui est entré dans sa phase opérationnelle en 1981 et qui comportait l'organisation conjointe de séminaires de formation à Douala et des stages de professeurs camerounais à l'Université de Louvain. A partir de 1984 l'Université de Douala assume la responsabilité presque totale du projet. En outre des programmes de coopération dans des domaines scientifiques de pointe tels que la R et D en biotechnologie ont été développés entre d'autres institutions. Ainsi le Centre de biotechnologie de Lorena (Brésil) et l'Université de Munich (République Fédérale d'Allemagne) ont effectué des études pilotes et des recherches conjointes sur le clonage de gènes cellulotiques; l'Université de Dublin (Irlande) et l'Université de Punjab (Pakistan) aussi ont mené ensemble des travaux sur des levures à fort

rendement en cellulose; tandis que l'Institut du Koweït pour la recherche scientifique et l'Université d'Illinois (Etats-Unis d'Amérique) entreprendront conjointement des recherches sur la production accrue de protéines monocellulaires au moyen de techniques de génie génétique^{4/}.

La coopération d'entreprise à entreprise, la promotion des investissements, le système des consultations et le programme de technologie dont il sera question plus tard offrent aussi des possibilités certaines de coopération entre les ONG.

4.3 Etablissement de liens de coopération entre Universités et Centres de Formation avec l'industrie

Ayant à l'esprit que dans tous les pays les Universités et les Centres de formation constituent un réservoir important de connaissances aussi bien théoriques que pratiques qu'il est dommage de couper du monde de la production, l'ONUDI s'attache à développer avec les universités et centres de formation des programmes intégrés de consultation industrielle en mesure de fournir aux entrepreneurs qui en auraient besoin de l'assistance dans le domaine de la création et de la gestion des entreprises. L'ONUDI vient de publier un document en Anglais et Français sur ce thème, sous la quote UNIDO/PC.15, qui est à la disposition de toutes les organisations qui en feront la demande.

Dans la région africaine ce programme a été initié à Maurice où une mission de l'ONUDI devrait évaluer les besoins du secteur manufacturier en vue de la constitution d'un groupe de consultation chargé d'aider les entreprises industrielles à résoudre leurs problèmes de gestion.

^{4/} Rapport Annuel du Directeur Exécutif 1984, page 176, para 87

4.4. Utilisation des foires industrielles pour le transfert de technologies

Les foires industrielles fournissent une occasion unique de voir des produits qui ont été fabriqués en utilisant les technologies les plus récentes pour chaque secteur industriel et d'établir des contacts entre producteurs et clients potentiels ou des accords de coopération entre partenaires opérant dans le même secteur. En réponse, d'une part, à l'intérêt des organisateurs de foires à la participation de personnes qualifiées provenant des pays en développement et, de l'autre, pour fournir une assistance à celles-ci, l'ONUDI a élaboré un programme pour l'utilisation des foires, comme moyen de promouvoir le transfert de technologies vers les pays en développement. Ce programme s'articule sur trois points: le parrainage de la participation de responsables à différents niveaux de l'industrialisation originaires de pays en développement; la tenue d'un stand consacré à faire connaître les activités de l'ONUDI; et l'organisation de journées d'étude spéciales pendant les foires combinées avec des visites d'usines au cours desquelles des informations utiles sur les techniques et procédés de fabrication sont fournies aux participants en créant ainsi un climat propice pour la conclusion d'accords de coopération.

Au cours de l'année 1984 l'ONUDI a participé à la Foire Internationale de la fonderie "GIFA 84" à Düsseldorf (République Fédérale d'Allemagne), à la Foire Internationale de Poznan (Pologne) et à la vingt-sixième Foire Internationale de l'industrie mécanique de Brno (Tchécoslovaquie). L'intérêt pratique des résultats obtenus et le niveau relativement modeste des coûts supportés ont incité l'ONUDI à formuler un programme à long terme pour sa participation aux principales foires industrielles.

A titre d'exemple on indique qu'au cours de la "GIFA 84" le stand d'information de l'ONUDI a donné suite à quelque 600 demandes de renseignements et a tenu 60 consultations sur des sujets précis; un séminaire sur la fonderie a également été organisé en vue de présenter le programme de coopération technique de l'ONUDI. Un voyage d'étude comportant des visites de fonderies et d'usines métallurgiques de la région a été organisé, avec l'aimable concours de la direction de la Foire, pour six ingénieurs venus d'Angola, du Maroc, du Népal, de la Somalie et de la République de Tanzanie.⁵

^{5/} Rapport du Directeur Exécutif 1984, Chapitre III para. 227, page 114

4.5. Echange de points de vue et de connaissances

Il consiste en un échange de documentation et en des contacts directs entre l'ONUDI et les ONG soit par correspondance soit par des visites soit par la participation à des conférences, symposia, séminaires et ateliers spécialisés et réunions intérieurs organisés par l'un ou par l'autre. En 1984, l'ONUDI a reçu 115 invitations à participer à ce genre de manifestations, malheureusement ses ressources limitées ne lui ont permis de se faire représenter qu'à un nombre très limité. Les ONG de leur part participent et supportent constamment les réunions qui sont organisées par l'ONUDI. Dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence Générale, qui a eu lieu en août 1984 à Vienne, l'ONUDI a convoqué un forum des ONG pour discuter de la contribution des ONG à la Conférence. Des représentants de milieux industriels, scientifiques et techniques, du monde des affaires et des syndicats de 42 ONG internationales et nationales y ont pris part. Parmi les conclusions on retiendra en particulier l'invitation aux participants de supporter la Conférence et à l'exécution des travaux de suivi pour répondre aux recommandations formulées par la Conférence. C'est aussi une des raisons pour lesquelles le présent Forum a été organisé. Une autre conclusion de ce Forum a été la convocation, à l'intention des ONG, d'une table ronde spéciale à l'occasion de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée en vue de mettre en place des mécanismes institutionnels pour la coopération avec la nouvelle ONUDI et de renforcer le rôle des ONG dans la promotion des intérêts et des activités de l'Organisation.

A la Conférence de l'ONUDI IV, elle-même, ont participé les représentants de 33 ONG internationales dotées du statut consultatif auprès de l'ONUDI. Cette participation a sans doute porté l'intérêt pour la Conférence dans des milieux que ni l'ONUDI ni les gouvernements n'auraient pu atteindre à travers leurs canaux de communication institutionnelle.

5. Participation des ONG à certains programmes spéciaux de l'ONUDI

Les programmes spéciaux de l'ONUDI dans lesquels la coopération avec les ONG nationales ou internationales mérite tout particulièrement d'être soulignée sont: le programme de coopération sur l'énergie, le programme de coopération en matière d'investissements, le programme de technologie, la coopération entre pays en développement et le système de consultations. L'ONUDI a développé de nombreux projets dans le cadre de ces différents programmes, auxquels des ONG tant des pays en développement que des pays industrialisés, ou à caractère mondial ont donné une contribution variable.

5.1. Le programme spécial sur l'énergie

En vue de contribuer à l'exécution du Programme d'Action de Nairobi⁶ pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et pour assister le Directeur Exécutif dans la coordination et la formulation des politiques et programmes en matière d'énergie en général, un groupe consultatif spécial de l'énergie a été créé au Cabinet du Directeur Exécutif de l'ONUDI. En se basant sur l'étude de documents internes, de rapports de consultants et des réunions de groupes d'experts et des conférences internationales s'est dégagée une politique de coopération dans le domaine de l'énergie avec les pays en développement, que l'ONUDI a suivie, dans les années passées et qui a été confirmée par l'ONUDI IV visant notamment à:

- a) établir une planification intégrée des secteurs énergétiques et industriels des pays en développement;
- b) stimuler l'adoption d'une politique visant à atteindre l'autosuffisance énergétique en exploitant les ressources locales en énergie;
- c) augmenter la production de biens d'équipement destinés au secteur énergétique;

^{6/} Rapport de la Conf. des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelle et renouvelable, Nairobi 10-21 août 1984 (no. de vente F. 81.I.24)

- d) assurer une meilleure utilisation de l'énergie dans l'industrie; et étudier des mesures adéquates d'incitation aux industries pour les attirer dans les zones des grands barrages hydro-électriques.^{7/}

En matière de développement des sources nouvelles et renouvelables d'énergie, L'ONUDI attache une importance particulière aux ressources en énergie hydro-électrique et en énergie de la biomasse parce qu'elles sont partout abondantes, en général, et qu'elles semblent être les plus aptes à exercer une influence décisive sur le développement des zones rurales. D'autres formes d'énergie, telles que l'énergie géothermique ou l'énergie éolienne, peuvent présenter une grande importance pour certains pays, mais elles ne sont en général exploitables qu'en des lieux bien déterminés et ont peu de chance de jouer un grand rôle dans l'ensemble des pays en développement^{8/}. Quant à l'énergie solaire son utilisation pour les activités spécifiques telles que l'exhaure de l'eau, la production de sel et le séchage du poisson ont fourni des résultats encourageants alors que son usage domestique courant est encore limité par des problèmes techniques (production, réparation et entretien des installations et fabrication de pièces de rechange etc...) et financiers.

Dans le domaine de la fabrication de biens d'équipement nécessaires au secteur de l'énergie, des projets de coopération sont développés avec les pays en développement les plus avancés. Plusieurs de ces activités sont menées avec le concours des ONG soit nationales soit internationales.

^{7/} Rapport du Directeur Exécutif de l'ONUDI 1983, page 145 et 146 para.4

^{8/} Rapport du Directeur Exécutif de l'ONUDI 1983 page 147, para.5

5.2. Programme de coopération en matière d'investissements

De tous les programmes spéciaux de l'ONUDI le programme de coopération en matière d'investissements (PCI) est sans doute celui qui offre le plus de possibilités de collaboration avec les ONG. En effet l'essentiel des activités de ce programme consistant en l'identification, l'élaboration ou la reformulation, l'évaluation et la promotion de projets industriels, il s'adresse aux entreprises et aux entrepreneurs, aux organismes nationaux ou internationaux de promotion industrielle, aux institutions financière, etc. L'ONUDI, par ce programme, s'efforce de servir d'intermédiaire entre les différents partenaires, tout en sauvegardant les intérêts des pays en développement en contribuant à mobiliser les ressources là où elles sont disponibles (industries, gouvernements et autres ONG) afin de les canaliser dans le processus d'industrialisation de ces pays. Elle recueille et diffuse des informations sur les projets et les ressources, entreprend des activités de formation de promoteurs de projets industriels et étudie des arrangements novateurs liés aux investissements tels que les mécanismes multilatéraux de règlement en produits ou de créditbail ou des formes d'association originale entre entreprises.

Pour mener à bien cette tâche l'ONUDI s'est dotée depuis 1976 d'un réseau de services de promotion des investissements qui donnent aux entreprises et aux entrepreneurs, aux services nationaux de promotion, aux associations d'entrepreneurs etc. des pays en développement, l'accès aux possibilités de coopération dans les pays hôtes dans les domaines techniques, technologiques, de gestion et de mobilisation des ressources humaines et financières. Ces services, qui sont presque entièrement financés par les pays hôtes, existent aujourd'hui à Cologne (République Fédérale d'Allemagne), New York (Etats-Unis d'Amérique), Paris (France), Tokyo (Japon), Varsovie (Pologne) et Vienne (Autriche). Des négociations en vue de la création de deux nouveaux services de promotion à Milan (Italie) et Séoul (République de Corée) sont en cours.

Ce réseau est soutenu par une série de publications qui contiennent une masse importante d'information sur plusieurs aspects de la promotion des projets, dans lesquels les ONG jouent un rôle prépondérant:

Le fichier des banques contient des renseignements sur les institutions financières de développement internationales, régionales

et nationales, qui pourraient fournir des capitaux pour des projets d'investissement industriel. Les données réunies pour chaque établissement comprennent les montants limités de crédit (maximum et minimum), la durée des prêts octroyés, le champ d'action géographique de la banque et la destination des capitaux fournis - étude ou élaboration des projets, prises de participation ou financement de projets du secteur privé.

- ii) Le fichier des organismes répertorie les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux tels que ministères de l'industrie, sociétés de développement, offices de promotion des investissements, associations de fabricants et chambres de commerce, qui sont ou peuvent être à l'origine de projets d'investissement industriel dans les pays en développement. Les renseignements de base contenus dans chaque enregistrement comprennent le classement des organismes par catégorie ainsi que le nom du fonctionnaire responsable des activités relatives à la promotion des investissements.
- iii) Le fichier des promoteurs consiste essentiellement en une liste d'entreprises des pays en développement qui pourraient bénéficier du redéploiement d'installations opérationnelles provenant des pays industrialisés. Des données sur les possibilités de redéploiement dans les pays où il existe un service de promotion des investissements de l'ONUDI sont communiquées aux entreprises qui figurent dans le fichier des promoteurs.
- iv) Le fichier des investisseurs contient des renseignements sur les entreprises publiques ou privées d'une quarantaine de pays industrialisés et de pays en développement, qui ont exprimé le désir de coopérer dans la réalisation de projets d'investissement industriel.
- v) Le fichier des projets contient des renseignements sur les projets d'investissements communiqués par les services nationaux de promotion, les associations d'industrie, les chambres de commerce et d'autres ONG engagées dans le domaine de l'industrialisation ^{9/}.

Ces fichiers sont mis à jour régulièrement et mémorisés dans le système automatisé d'information pour la promotion des investissements (INPRIS).

Une autre publication basée sur les informations fournies principalement par des ONG est le document "Propositions d'associations industrielles" (appelé autrefois "Répertoire des concours offerts"), qui est arrivée à sa septième édition en 1984. Elle contient des informations sur les produits, au nombre de 4000, dont la production peut être entreprise dans les pays en développement avec le concours de partenaires potentiels. Elle a été envoyée à des sociétés de développement, offices de promotion des investissements, associations d'industriels, chambres de commerce et autres organismes publics et privés s'occupant d'industrialisation des pays en développement.

Les ONG jouent aussi un rôle déterminant dans les réunions d'information et celles pour la promotion des investissements organisées au niveau national des pays en développement. Au cours du premier type de réunions, des représentants des pouvoirs publics et des milieux des affaires des pays concernés ont la possibilité d'informer des représentants des banques, d'associations de fabricants et de fédérations industrielles, des possibilités d'investissement dans leur pays, ainsi que des avantages offerts par le code des investissements. Ce genre de réunions a été organisé dans plusieurs pays africains notamment: en Egypte, au Kenya, au Lesotho, à l'Ile Maurice, au Sénégal, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Les réunions pour la promotion des investissements offrent aussi aux ONG la possibilité d'apporter leur coopération aux pays en développement. En Afrique elles sont organisées soit au niveau d'un pays, soit au niveau sous-régional. Le Forum de Dakar, qui s'est réuni en 1984 pour la sixième fois, et qui intéresse tous les pays membres de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) avait rassemblé 252 participants africains et 273 étrangers, provenant en majorité d'institutions qu'on pourrait classer comme ONG. Les discussions avaient porté sur la promotion de 155 projets d'investissement nationaux et sous-régionaux^{10/}.

^{10/} (IDB Chapitre V para 150)

5.3. Programme de technologie

Les activités de ce programme visent à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de choix, d'acquisition, de mise au point des technologies et d'adaptation aux innovations technologiques. L'importance accordée à ce programme a été réitérée par la Quatrième Conférence Générale de l'ONUDI qui a défini les tâches à entreprendre par l'organisation pour la poursuite des objectifs du Programme d'Action de Vienne sur la Science et la Technologie pour le Développement^{11/}.

Il s'agit notamment:

- i) d'aider les pays en développement à créer des groupes nationaux pour suivre et évaluer les tendances technologiques ainsi que des groupes techniques ou établissements spécialisés dans certains domaines technologiques de pointe;
- ii) de continuer à suivre l'évolution technologique mondiale et celle du marché international des techniques;
- iii) de promouvoir la formation technique - en ce qui concerne, en particulier, les technologies nouvelles - et d'apporter aux pays en développement une assistance en matière de projets relatifs aux nouvelles possibilités technologiques; et de contribuer à la création d'un système d'orientation international pour l'identification de scientifiques et de technologues de haut niveau.
- iv) d'aider les pays en développement, à recenser les domaines où les besoins pourraient être satisfaits grâce à l'application de technologies appropriées, et d'encourager la coopération internationale à cet égard;

^{11/} Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la Science et la Technologie pour le Développement, Vienne 20 - 31 août 1979 (UN publication, No.E.79.I.21 et Corrigenda Chapitre VI

- v) d'aider à établir des connexions plus efficaces entre institutions s'occupant de technologies particulières, de manière que les pays intéressés puissent identifier les lacunes éventuelles des arrangements existants en vue d'envisager, si nécessaire, la création des centres nationaux, régionaux et internationaux pour ces technologies^{12/}.

La traduction de ce programme dans la réalité requiert une active contribution de la part des ONG.

Dans le domaine de l'acquisition des technologies les activités de l'ONUDI tendent à créer ou à renforcer des institutions de R&D ou bien chargées d'évaluer les technologies importées au titre de transfert de technologies, d'acquérir des informations sur les techniques et contrats, ou encore à promouvoir les technologies traditionnelles. Ce système d'échange de renseignements techniques (TIES) que l'ONUDI développe depuis quelques années vise à promouvoir et développer l'échange d'informations entre les services d'enregistrement des transferts de techniques en stimulant la coopération internationale. Les activités sur la coopération entre les petites et moyennes entreprises pour le transfert de technologies dans des domaines tels que la construction mécanique légère, la métallurgie et l'industrie alimentaire, visent à mettre en contact des entreprises de différents pays dans le but d'entreprendre des projets en commun allant jusqu'à la création de coentreprises. En outre, l'ONUDI s'attache à répondre aux besoins d'informations des entreprises, des institutions de R&D, des sociétés d'ingénierie, des associations sectorielles etc. grâce à la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) et d'autres moyens de communication telles que les publications spécialisées: pochettes d'information sur les choix technologiques dans les secteurs prioritaires, les sources d'information industrielle, les répertoires de techniques et procédés technologiques etc.

^{12/} Rapport du Directeur Exécutif 1984, pages 172 et 173 para 779

5.4 Programme de coopération industrielle entre pays en développement

Les ONG participent activement aux différentes activités de l'ONUDI en faveur de la coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD). Les différentes formes de cette coopération ont été élaborées à la lumière des différentes recommandations adoptées lors des conférences internationales telles que la Déclaration et le Plan d'Action de Lima ^{13/}, et le Programme d'Action de Caracas, adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement ^{14/}.

Elle comprennent:

- a) la préparation de réunions de solidarité dans les pays les moins avancés et de tables rondes ministérielles en vue de mettre en contact des pays en développement désireux de promouvoir l'industrialisation
- b) les suites à donner aux réunions de solidarité précédentes;
- c) l'élaboration de programmes communs concernant certains sous-secteurs industriels;
- d) et la mise en oeuvre des recommandations concernant la CTPD formulées dans le cadre du Système de consultations de l'ONUDI. ^{15/}

Jusqu'à présent on a favorisé la présence, à ces réunions, surtout d'organismes de financement. Cette promotion de leur participation est une réponse aux problèmes chroniques de besoin de financement (particulièrement besoin de devises) qui caractérisent la plupart des projets présentés à ces réunions. L'objectif visé est de lever l'hypothèque qui pèse sur ces projets. La participation de ces organismes est très appréciée et toujours souhaitée par les pays hôtes. Leur contribution comprend une vaste gamme d'activités:

^{13/} ID/CONF. 3/31 Chapitre IV

^{14/} A/36/333 et Corrigendum 1

^{15/} Rapport du Directeur Exécutif, 1983, page 177 para 118

participation dans le capital des investissements avec comme priorité le financement de l'agriculture et de l'agro-industrie; prêts pour étude de faisabilité et exécution de projets et établissement d'usine; promotion des projets industriels aussi bien dans le secteur privé que public, régional et sous-régional; étude d'identification de projets dans des secteurs industriels spécifiques; financement des coûts des transports internationaux en relation avec de stages de formation dans le cadre de la coopération entre pays en développement; financement de la formation et de la phase expérimentale des projets; co-financement de projets d'infrastructures et financemnet de réalisation et d'exécution de zones et domaines industriels.

Les fédérations de producteurs, les associations sectorielles et les organisations professionnelles y participent aussi, en offrant service, infrastructure et expertise pour la préparation des études de pré-investissement, l'établissement de banques de données, réalisation des projets, la formation dans la promotion des investissement, etc.

Une nouvelle forme de CEPD/CTPD concernant la coopération d'entreprise à entreprise dans les pays en développement a vu le jour en 1984. Des activités ont été entreprises en vue de renforcer la coopération avec un autre programme semblable connu sous le nom de coentreprise, réalisé par la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange des marchandises basée au Pakistan. Ce programme est complété par un projet d'échange de connaissances en matière de gestion des entreprises dans les pays en développement au moyen de consultations directes et la formation des responsables de projets.

Dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, une importance particulière a été attribuée à la contribution des ONG dans des domaines aussi variés que la mobilisation des ressources financières, techniques et humaines, la coopération entre les entreprises, les institutions de financement et de formation, la création et le renforcement d'institutions sectorielles etc. Nous n'allons cependant pas traiter de ce sujet ici, parce que d'autres documents y sont consacrés d'une manière plus détaillée.

5.5. Système des consultations

Le système des consultations est un outil très utile à l'ONUDI pour garder un contact permanent avec toutes les parties concernées par l'industrialisation, c'est-à-dire les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les entreprises industrielles, les associations professionnelles, les Centres de recherche et développement, etc. La participation aux consultations permet aussi aux parties intéressées d'échanger spontanément des points de vue et de nouer des relations personnelles et d'affaires.

Les organisations non-gouvernementales ont toujours été massivement représentées soit par des représentants qui font partie des délégations officielles de leurs pays respectifs, soit par des observateurs envoyés par les organisations sectorielles nationales, sous-régionales et mondiales. Cette tendance s'accroît progressivement. En effet, par exemple, entre la première et la deuxième consultation sur l'industrie alimentaire, le nombre de participants provenant d'ONG faisant partie soit des délégations officielles nationales a passé de 80^{16/} à 89^{17/} pour le nombre total et de 25 à 30 originaires des pays en développement. Il est, d'ailleurs, intéressant de noter que lors de la deuxième consultation, tous les membres élus du bureau pour en diriger les débats provenaient d'ONG.^{18/}

Ces organisations sont actives, non seulement pendant les réunions, mais aussi bien avant que après. Mais tandis qu'il est aisé d'identifier les activités prises en coopération avec les ONG pour la préparation des réunions

16/ ONUDI rapport de la Première consultation sur l'industrie alimentaire, La Haye (Pays Bas), 9-13 nov. 1981, Annexe 1, liste des participants.

17/ ONUDI, Deuxième Consultation sur l'industrie alimentaire et plus particulièrement sur les huiles et graisses végétales, Copenhague (Danemark) 15-19 oct. 1984, Annexe 1, liste des participants.

18/ IBID page 12

de consultations, (réunions d'information et de sensibilisation, séminaire techniques) il en va tout autrement lorsqu'il s'agit d'identifier les activités de suivi entreprises par celles-ci, soit parce qu'elles ne sont pas toujours portées à la connaissance du secrétariat de l'ONUDI, soit parce que certaines de ces activités peuvent voir le jour bien après la tenue des réunions dont elles découlent. Par exemple la deuxième Consultation sur l'industrie alimentaire avait reconnu qu'une participation accrue des coopératives et des petites et moyennes entreprises à la coopération internationale en vue du développement de l'industrie alimentaire dans les pays en développement serait avantageuse du point de vue de la production, de la transformation et de la commercialisation. Elle avait recommandé aux participants d'encourager l'accroissement de cette participation, en:

- a) favorisant et ménageant des contacts directs accrus entre cadres de direction intéressés et leurs homologues ainsi que d'affecter de personnels compétents aux projets de développement et
- b) envisageant de former des consortiums avec d'autres coopératives, d'autres organisations et entreprises intéressées ainsi que des institutions de financement en vue de renforcer leur capacité à participer à l'exécution de projets de développement.^{19/}

Il est évident que la mise en application de recommandations semblables ne se fait pas d'un jour à l'autre. Elle requiert une lente évolution qui portera ses fruits au cours d'une période qu'on ne pourrait déterminer à priori.

En 1981 l'ONUDI a entrepris une évaluation générale des activités de ces comités et un réexamen de leurs attributions à la lumière de la Déclaration et Plan d'Action de la Nouvelle-Delhi et a convoqué une réunion qui s'est tenue à Vienne en décembre de la même année. Les participants qui provenaient de 8 comités nationaux ont notamment recommandé:

^{19/} Deuxième Consultation sur l'industrie alimentaire et plus particulièrement sur les huiles et graisses végétales, ID/329, page 8, paras a et b

Un autre programme de l'ONUDI dans lequel la coopération avec les ONG est importante et constitué par les comités nationaux pour l'ONUDI.

6. Les Comités nationaux pour l'ONUDI

Le Colloque international sur le développement industriel tenu à Athènes, Grèce, en 1967 avait recommandé l'établissement d'un mécanisme au niveau national ou la désignation d'une Institution déjà existante qui puisse permettre aux autorités nationales et aux représentants du secteur privé intéressé par l'industrialisation, de confronter leurs idées sur le développement industriel de leur pays et de formuler des recommandations au gouvernement sur toutes les questions ayant trait au travail de l'ONUDI. Ces mécanismes constituent pour le gouvernement un organe consultatif en matière d'élaboration des politiques industrielles, et d'information sur tous les aspects des activités de l'ONUDI. Ils permettent aussi à leurs membres du secteur privé de faire entendre leurs points de vue sur la politique gouvernementale d'industrialisation et sur les activités de l'ONUDI dans leurs pays respectifs.

- a) que les comités nationaux jouent un rôle important dans le processus d'industrialisation des pays en développement;
- b) que les communications entre les comités et le Secrétariat de l'ONUDI soient plus directes et plus abondantes;
- c) que les comités fassent des efforts accrus pour diffuser à l'échelon national des informations sur le rôle de l'ONUDI et les possibilités qu'offre l'Organisation, et
- d) que les comités coopèrent plus activement et plus étroitement entre eux.^{20/}

Il a été décidé à la suite de cette réunion de renforcer le réseau actuel des comités et d'inviter chaque année au Siège de l'ONUDI les représentants de certains d'entre eux, pendant les sessions du Conseil du développement industriel, en vue de leur permettre d'avoir des entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'ONUDI et de se familiariser avec les programmes et les activités de l'Organisation.^{21/}

^{20/} Rapport du Directeur Exécutif, 1981, page 172 para 7

^{21/} Rapport du Directeur Exécutif, 1982, page 190, para 27

BIBLIOGRAPHIE

1. Document A 7215 IV
2. Rapport Annuel du Directeur Executif 1984
3. Rapport Annuel du Directeur Executif 1983
4. Rapport Annuel du Directeur Executif 1982
5. Rapport Annuel du Directeur Executif 1981
6. IDB Chapitre V
7. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la Science et la Technologie pour le Développement, Vienna, 20-31 août 1979 (UN publication No. E. 79.I.21 et Corrigenda Chapitre VI
8. ID/CONF.3/31 Chapitre IV
9. A/36/333 et Corrigendum 1
10. ONUDI rapport de la première consultation sur l'industrie alimentaire
11. ONUDI, deuxième consultation sur l'industrie alimentaire et plus particulièrement sur les huiles et graisses végétales
12. IBID



with
14852-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.444/5/Corr.1
19 août 1985

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Forum sur la participation des
Organisations non gouvernementales
à la mise en oeuvre du Programme
pour la Décennie du développement
industriel de l'Afrique*

Abidjan, Ivory Coast, 27-30 August 1985

LA COOPERATION ENTRE L'ONUDI ET LES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Rectificatif

Page 4, ligne 2, la phrase devrait être lue

Ces organisations comprennent les institutions suivantes, aussi bien du secteur privé que public: les ONG internationales, régionales, sous-régionales et inter-régionales, comme les chambres de commerce et d'industrie et les fédérations industrielles; les entreprises industrielles et les institutions financières publiques et privées; les universités et institutions industrielles de recherche et développement publiques et privées; les associations professionnelles et d'entrepreneurs industriels; les coopératives industrielles et les agences de développement rural; les foires industrielles et commerciales et les organisations de foires; les associations de management et centres de productivité; les organisations d'ingénieurs conseils; et les organisations syndicales.

Remplacer les pages 21 et 22 par les pages ci-jointes

*Organisé conjointement par l'ONUDI et l'AIAFD (Association des institutions africaines de financement du développement).